

LEVIS, MAI, 1913.

VOL. XIX—No. 5

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



LEVIS
PIERRE GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX

LEVIS— MAI 1913

No. 5

Lamothe-Cadillac et la fondation de Détroit

Antoine Laumet de Lamothe-Cadillac naquit le 5 mars 1658, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, gros bourgeois au bord de la Garonne, près de Castelsarrasin. Les Laumet appartenaient à la noblesse de robe. Le nom de Cadillac, orthographié successivement Cardalhac, Cardaillac et Cardillac, était avantageusement connu dès le temps des croisades. Jean Laumet, le père d'Antoine, était avocat, et son rêve était sans doute de voir son fils marcher sur ses traces, car il lui fit donner une bonne éducation. Mais les goûts du fils ne répondaient pas aux ambitions du père. Plein de fougue, avide de gloire, le jeune Laumet ne voulait pas de la vie prosaïque d'un magistrat de province, au milieu des cultures plates, des terres basses et unies de sa patrie. Il fallait à son ardeur des horizons plus vastes et plus accidentés. Laissant là l'étude des coutumes et des édits, il entra au service du roi ; et quelque

temps après il passait en Canada. Nous ne connaissons par la date exacte de son arrivée à Québec. Il est possible qu'il ait été attiré en Amérique par l'abbé de Fénelon, frère de l'auteur de *TÉLÉMAQUE*, qui devait être son parent.

Quoiqu'il en soit, le 25 juin 1687 Cadillac épousait Marie-Thérèse Guyon, à Québec. Il paraîtrait qu'il allâ s'établir en Acadie immédiatement après. Le 23 juillet 1689 le gouverneur et l'intendant lui concédèrent "deux lieues de front sur le bord de la mer, sur deux lieues de profondeur dans les terres, la rivière Douaque, (aujourd'hui nommée Union, dans le Maine) séparant par moitié les dites deux lieues de profondeur, savoir, une lieue du côté de l'Ouest et une lieue de l'autre côté de la dite rivière, avec l'île de Mont Désert et autres qui sont dans la devanture des dites deux lieues pour la tenir en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, désirant faire faire un établissement et défricher la dite terre pour la mettre en valeur." En effet, Cadillac commença aussitôt un établissement sur sa seigneurie.

Mais l'ambition du digne Gascon n'était pas satisfaite. Il fit proposer à la cour un plan pour s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et passa en France pour en démontrer tous les avantages. L'idée était excellente si le gouvernement français eut été disposé à faire les frais nécessaires pour la réaliser, mais les affaires européennes demandaient alors toute son attention. Ce furent les Anglais qui ruinèrent l'établissement de Cadillac durant son absence.

Le 11 juillet 1689, Cadillac était de retour à Québec et intentait un procès à un parent au sujet de la succession de son beau-père.

En 1692 il passa de nouveau en France, pour renseigner la cour sur l'état de la guerre en Amérique. Il était fortement recommandé par Frontenac. Il proposa au roi d'avoir des bateaux légers et bien armés pour croiser sur les lacs et les rivières sur lesquels les Anglais et les Iroquois étaient obligés de passer. L'idée fut approuvée, et le roi écrivit à de Frontenac que les plans de ces bateaux seraient envoyés de Rochefort, ainsi que toutes les choses nécessaires à leur construction, excepté le bois. Sa Majesté ajoutait que le commandement de cette flotte pourrait être donné à Cadillac. Ce projet paraît en être resté là.

En 1693, Cadillac fut nommé commandant d'une compagnie par Frontenac ; et le 15 avril 1694 le ministre lui adressait un brevet d'enseigne de vaisseau. Le 16 septembre de cette même année il obtenait sa commission de commandant de Michil'imakinac et de tous les pays d'en haut.

Cadillac avait dès lors montré ce qu'il devait être toute sa vie : une victime des grandes ambitions. Jusqu'à la fin son rêve fut de se faufiler chez les grands, de leur donner des conseils, de leur soumettre des réformes où il trouve son compte. Pour se faire écouter il sait tour à tour déployer l'effronterie, l'humilité, la souplesse. Il sait donner à ses projets d'agrandissement les plus belles couleurs ; il mêle sans cesse à ses spéculations les intérêts de l'état et du genre humain, le patriotisme et la philanthropie. Au fond, il est peut-être sincère, car il est fat et visionnaire ; il s' imagine volontiers que la raison même est la base de ses plans. Il s'estime un esprit très rassis, lui le chimérique, l'aventureux par excellence. Toujours en lutte, il peut

dire avec autant de vérité que le roi : Il me semble qu'il n'y a que moi qui ait toujours raison. Il a de l'intelligence, mais il manque de jugement. Il voit tout à travers le prisme de ses illusions ; il ne sait pas compter avec les circonstances ; le sens du possible lui fait défaut. Il a parfois des vues justes, mais il se laisse emporter par ses facultés d'imagination, qu'il a trop vives et qui lui cache la réalité ; il veut faire trop grand. C'est un esprit absolu, entêté, fanatique. Il est d'une méfiance inouïe quand il s'agit de ses projets et de ses entreprises. Porté par nature à rechercher une arrière-pensée chez les autres toute opposition qu'il rencontre lui semble être inspirée par une secrète inimitié. Il ne voudrait user d'aucun ménagement envers l'imprudent qui les déclare dangereux ou mal conçus. Celui-là, il ne le regarde pas seulement comme un adversaire personnel, mais comme un ennemi de la patrie même, comme un traître qu'il faut poursuivre avec acharnement. La vengeance qu'il goûte le plus toutefois, c'est de faire enlever à ses ennemis leurs titres et leurs bénéfices pour les réunir sur sa personne. Les coups terribles, les foudroyantes vengeances l'effrayeraient s'il en était question ; lui-même il n'y songe pas ; il n'est capable que de petites misères, de tracasseries puériles. Une guerre d'invectives est ce qui lui convient le mieux ; en cela il reste avocat et gascon comme ses ancêtres.

Dans ses moments d'exaltation, Cadillac se proclamait volontiers un homme providentiel, le seul capable de remettre la paix, la tranquillité et la prospérité dans toute la Nouvelle-France. Pourtant il n'eut jamais l'esprit politique dans la grande acception du

mot ; il ne fut rien moins que diplomate. S'il courbe la tête devant les grands, s'il se fait de bonne grâce courtisan, il néglige ses supérieurs immédiats, ses égaux et ses inférieurs. Pour eux c'est un caractère tout de fougue et de passion ; il ne sait ni séduire ni caresser. Un ton impérieux, un esprit sarcastique, un orgueil incomparable, une morgue et une hauteur à se faire détester de l'univers, voilà ce que trouvent en lui ceux qui vivent avec lui ou qui dépendent de lui.

Cadillac eut à souffrir de son intraitable caractère dès sa nomination au commandement de Michillimakinac. Les hommes qui devaient l'escorter à ce poste se révoltèrent en chemin et l'abandonnèrent. Il n'arriva à destination qu'au commencement de l'hiver. Sa première impression de son gouvernement paraît avoir été favorable.

“Ce village,” écrit-il, “est l'un des plus grands du Canada. Il y a un joli fort de pieux et soixante maisons, qui sont bâties sur une seule rue, en ligne droite. Il y a une garnison de soldats bien disciplinés et bien choisis, comprenant environ deux cents hommes, les mieux formés et les plus forts qui soient dans le Nouveau Monde ; et en outre plusieurs autres personnes qui passent ici deux ou trois mois de l'année.....”

“Les villages des Sauvages, dans lesquels se trouvent six ou sept milles âmes, sont à une portée de fusil du nôtre. Toutes les terres sont défrichées jusqu'à trois lieues de leurs villages, et très bien cultivées. Elles produisent une quantité de blé d'Inde

suffisante pour les besoins de la population indigène et des Français

La description est en rose et pour cause : Cadillac voulait convaincre le gouvernement que vu l'importance de Michillimakinac l'on devait y tolérer le trafic de l'eau-de-vie — qui était sa principale source de revenu. Vers le même temps il proposait de diviser le Canada en deux provinces, Haut et Bas, et de laisser au Haut-Canada le contrôle du commerce des fourrures. Si ce plan était adopté, Cadillac devenait l'égal du gouverneur-général et Michillimakinac sa métropole. Mais il ne le fit pas adopter.

Cependant Cadillac s'était brouillé avec tous ceux qui l'entouraient. Il se plaignit à son protecteur, M. de Frontenac, et celui-ci écrivit au ministre :

“Le pauvre M. de Lamothe-Cadillac aurait eu besoin de vous envoyer cette année un journal pour vous instruire de toutes les persécutions qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis où il fait merveilles, s'étant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages qui l'aiment et qui le craignent.....”

“Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers, qui étaient dans les postes dépendants du sien et qui lui ont fait des algarades si extraordinaires et si inouïes que j'ai été obligé de les faire mettre en prison quand ils ont été descendus et dont je ne les ai fait sortir que depuis quelques jours, parce que assurément ils méritaient davantage. — Un certain Père Careilh, jésuite, qui m'avait écrit, il y a quelques années, des lettres si insolentes, a joué dans tout cela des rôles étonnants.”

Au mois d'août 1697, Cadillac, voyant l'impor-

tance de sa charge fort diminuée, donna sa démission et descendit à Québec avec les chefs outaouas. Ces Sauvages venaient dire à Frontenac qu'ils ne reviendraient plus à Montréal si les Français se retiraient de l'Ouest et ne leur apportaient plus de marchandises.

Le Mémoire qui rapporte ces discours ajoute que si les Sauvages mettent leur menace à exécution la colonie perdra tout le commerce des pel'eteries et qu'on verra les tribus qui ont si puissamment contribué à la défendre tourner leurs armes contre elle.

Comme on pouvait s'y attendre, Cadillac accourut au secours des autorités et déclara sans hésitation qu'il avait trouvé la solution du problème : c'était d'établir un poste à Détroit. Il se pourrait bien que Cadillac eût emprunté cette idée à d'autres. Il existe encore un mémoire d'un certain sieur de Charron, dans lequel l'établissement d'une colonie sur la rivière Détroit est préconisé comme un moyen de détourner les habitants de la chasse du castor, de faire naître des manufactures d'étoffes, de toile, de chaussures et d'autres objets. Mais Cadillac était passé en France ; il avait embelli un si simple projet de tous les rêves de sa fertile imagination et mettait tout en œuvre pour attirer l'attention de la cour. Il réussit.

Le 27 mai 1699, le roi écrivit au gouverneur et à l'intendant pour leur communiquer les projets de Cadillac, ajoutant qu'il avait trouvé ses raisons plausibles et dignes d'être examinées sur les lieux. "En cas que cette proposition soit trouvée bonne et praticable, Sa Majesté veut qu'ils prennent dès lors les mesures nécessaires pour l'exécuter, aussitôt qu'ils en auront reçu l'agrément de sa Majesté."

Dans le mémoire dont il est ici question Cadillac s'exprimait ainsi :

“Il n'a pas paru jusqu'à présent que Lamothe ait entrepris quelque chose sans succès ; c'est ce qui lui donne lieu de s'engager aux propositions suivantes, et d'en venir à bout pourvu que la Cour lui accorde l'honneur de sa protection. Il sait bien qu'il a des ennemis, mais il fait à leur égard comme un bon voyageur, qui poursuit sa route sans se détourner et sans s'arrêter au bruit des jappereaux qui crient après lui. Il n'a pas entrepris de contenter tout le monde ; pourvu que ses supérieurs soient satisfaits de sa conduite, cela lui suffit.

“Premièrement. Il s'engage d'empêcher qu'il ne descende du castor des Outaouas, à commencer depuis 1700 jusqu'à la fin de 1702, qui sont trois années.

“Deuxièmement, que les trois quarts du castor qui descendra seront gras ou demi-gras, pourvu qu'on fasse valoir l'un et l'autre 6 francs la livre.

“Troisièmement, que les habitants du Canada trouveront du profit dans ce commerce et seront ou devront être contents.

“Quatrièmement, qu'il donnera les moyens à Messieurs les Fermiers de faire des profits considérables par la voie de ce commerce.

“Cinquièmement, il ramassera en un seul poste toutes les nations qui sont dispersées ; ce qui formera une ville considérable qui mettra à l'avenir l'Anglais et l'Iroquois à la raison et qui se trouvera assez puissante pour détruire l'un et l'autre avec le secours de Montréal.

“Sixièmement, il fera civiliser et humaniser les Sauvages, en sorte que la plupart ne parleront que la langue française en dix ans, que, par ce moyen, de payens ils deviendront enfants de l’Eglise et par conséquent bons sujets du Roi.”

Pour accomplir tout cela Cadillac demande que les 25 congés soient rétablis et qu’il soient accordés à des personnes responsables et pour deux ans. Ainsi les voyageurs ne reviendront qu’en 1702, ce qui permettra à la Compagnie d’écouler son fonds actuel. Il demande aussi qu’une forte garnison soit établie à Detroit afin de maintenir l’ordre dans cette région.

Le gouverneur de Callières et l’intendant Champigny n’approuvèrent pas tous les plans de Cadillac, bien qu’ils comprissent la nécessité de reprendre l’Ouest. Ils craignaient que l’établissement de Detroit, si près des Iroquois et des Anglais, ne devint un prétexte de la part de nos ennemis pour continuer la guerre ou qu’il ne conduisit nos alliés sauvages à porter leurs pelleteries à Albany. Ils se déclaraient plutôt en faveur de rétablir les congés et de remettre les garnisons dans les anciens postes. L’intendant ayant même insinué que Cadillac voulait prendre soin du castor pour son avantage personnel, celui-ci riposta fièrement :

“De tout temps on a empoisonné les intentions les plus pures, et la vérité même est sujette à recevoir des atteintes par l’erreur et le mensonge ; mais sa force est indomptable.”

“Il résulte de tout ceci,” continue Cadillac, s’adressant au ministre, “que ce plan est bon ou mauvais. S’il est bon, il n’y a point à balancer de le faire exé-

cuter. Choisissez ensuite un homme de tête et de main pour l'exécution sur les lieux ; et vous pouvez vous assurer qu'il réussira comme vous le souhaitez, malgré les secrètes difficultés qu'on y pourrait faire.

“Vous ne devez jamais espérer que cette affaire réussisse si elle est mise en délibération sur les lieux. C'est un pays de cabale et d'intrigue ; il est impossible de réunir tant d'intérêts différents. On est bien aise de contrecarrer, c'est le caractère de ceux qui y habitent.

“N'accusez pas sur cela Lamothe d'indolence ; il s'est assez remué sur cette affaire.....Si Votre Grandeur avait le loisir de l'entendre une demie-heure, vous seriez éclairé sur le tout.

“Il est fort désolé de l'impression que vous avez de lui ; il espère fort que vous continuerez de lui accorder l'honneur de votre protection et de votre souvenir.”

L'aplomb et la persévérance de Cadillac triomphèrent de toutes les hésitations. Dès l'automne de 1700 son plan fut accepté ; et il fut lui-même désigné comme étant “l'homme de tête et de main” qu'il fallait pour le mettre à exécution. Il tenait sa commission de commandant du futur poste directement du roi, qui lui avait aussi concédé quinze arpents carrés de terre à l'endroit où il s'établirait, mais il devait agir sur les ordres du gouverneur de la Nouvelle-France.

Cadillac se persuadait modestement que si son poste n'était pas établi “on serait contraint de tout abandonner, puisque c'est lui seul qui fera l'entière sûreté de la colonie, celle de son commerce et la ruine certaine des Colonies Anglaises.” Tel n'était pour-

tant pas l'avis des marchands de Montréal qui étaient au désespoir. Une requête fut rédigée, exposant que le sieur de Lamothe-Cadillac n'avait pas d'autre but que de faire un commerce préjudiciable aux membres de la "Compagnie du Canada" qui étaient obligés de supporter de lourdes charges, et priant de différer son départ. Mais soudain les plus actifs meneurs de l'agitation s'apaisèrent, et il ne se trouva plus personne pour présenter la requête. Ceux qui avaient tant parlé contre Cadillac lui fournirent d'énormes quantités de marchandises, et on le fit partir au plus tôt. Il est probable que ce grand changement avait été opéré par une promesse de Cadillac d'user de son influence auprès de la cour pour faire concéder le monopole de la traite de Détroit et du fort Frontenac à la Compagnie du Canada.

Callières avait aussi ses raisons pour presser le départ de Cadillac. Les Iroquois avaient envoyé des délégués pour protester contre l'établissement de Détroit et il désirait voir la chose accomplie avant l'arrivée de ces délégués afin de pouvoir leur mieux répondre. "Ce qui arriva, leur ayant fait trouver les raisons de cet établissement bonnes."

Cadillac partit de Montréal le 5 juin 1701. Il avait sous ses ordres cinquante soldats et autant de colons ; les officiers étaient les sieurs Dugué et Chacornacle, lieutenants, et M. de Tonti, capitaine. Cadillac avait reçu ce dernier un peu malgré lui, car il le savait tout dévoué aux intérêts de la Compagnie. L'expédition avait nécessité plus de quatre-vingt mille livres de frais. Les pères jésuites avaient obtenu la permission d'envoyer un des leurs à Détroit, et ils a

vaient désigné le père Vaillant, ancien missionnaire des Iroquois. Mais Cadillac de son côté avait fait décider que les Jésuites s'occuperaient uniquement des Sauvages ; et il emmenait un récollet pour desservir les habitants et la garnison. Il prétend que les Jésuites lui gardèrent rancune et que le père Vaillant s'efforça même de pousser ses hommes à la révolte en leur promettant de les faire payer pour un an de service par l'intendant à leur retour à Montréal, bien qu'ils n'eussent travaillé que six semaines. Ceci est peu probable ; nous savons qu'un convoi avait déjà abandonné Cadillac en pareille circonstance sans que les Jésuites s'en mêlassent. Ce qui est certain, c'est que le père Vaillant ne se rendit pas à Détroit.

L'expédition campa sur le site actuel de Détroit le 24 juillet 1701. Aussitôt que les premiers travaux furent terminés, le lieutenant Chacornacle retourna à Québec pour y porter les nouvelles. Callières écrivant au roi cet automne là demande une gratification pour Cadillac, Tonty, Dugué et Chacornacle. Il ajoute que "Cadillac a fait un fort à quatre bastions de bons pieux de chêne de 15 pieds de long, dont il y en a trois en terre."

Tels furent les commencements d'une ville qui a été un siècle durant la métropole de l'Ouest et qui est encore celle d'un des plus grands états de la République américaine. La petite colonie française qui venait de naître devait végéter pendant soixante ans, en danger continuel de périr par l'indifférence de ses gouvernants ou par la main des tribus féroces et inconstantes qui l'entouraient de toutes parts pour être enfin livrée à une domination étrangère et hostile ; et cepen-

dant elle devait traverser tous les dangers, sortir de chaque lutte plus nombreuse et mieux constituée.

Cadillac n'avait rien entrevu de cette histoire bien glorieuse mais bien humaine, — histoire faite de travail et de souffrances. Il croyait sincèrement que dans l'espace de quelques mois tous les peuples de l'Amérique du Nord prendraient la route de son établissement et que le fort de pieux, devenue une grande cité, dominerait tout le continent. L'endroit lui paraissait choisi de Dieu pour ces grandes choses. L'enthousiasme l'entraînait au lyrisme.

“Ses rives,” s'écriait-il, en parlant de la rivière Détroit, “sont autant de vastes prairies dont la fraîcheur de ces belles eaux tient l'herbe toujours verdoyante. Ces mêmes prairies sont bordées par de longues et larges allées de fruitiers, qui n'ont jamais senti la main soigneuse du jardinier vigilant, et ces jeunes et anciens fruitiers, sous le poids de la quantité de leurs fruits, mollissent et courbent leurs branches vers la terre féconde qui les a produits. C'est dans cette terre si fertile que la vigne ambitieuse, qui n'a pas encore pleuré sous le couteau du laborieux vigneron, se fait un espais...avec ses larges feuilles et ses grappes pesantes sur la teste de celui qu'elle accole et que souvent elle estouffe pour trop l'embrasser. C'est sous ces vastes allées où l'on voit assemblés par centaines le timide cerf et la biche craintive avec le chevreuil bondissant pour y ramasser avec empressement les pommes et les prunes dont la terre est payée ; c'est là que la dinde soigneuse rappelle et conduit sa nombreuse couvée pour y vendanger le raisin ; c'est là que viennent leur masles pour y remplir leur fale

large et gloutonne . Les poissons dorés, la caille, la perdrix, la bécasse, la tourterelle fourmillent dans les bois et couvrent les campagnes entre-coupées et rompues par les bouquets de bois de haute futaye, qui font une charmante perspective, laquelle seule peut adoucir les tristes ennuis de la solitude. C'est là que la main de l'impitoyable faucheur n'a jamais rasé l'herbe succulente dont s'engraissent les bœufs lainés d'une grandeur et d'une grosseur excessives.

“Les bois sont de dix sortes ; de noyer, de chesne blanc, du rouge, du fresne bastard, du sapin ou du bois blanc et du cotonnier ; mais ces mesmes arbres sont droits comme des flesches, sans nœuds et quasi sans branches que par le haut bout et d'une grandeur prodigieuse ; c'est de là que l'aigle courageux regarde fixement le soleil, voyant à ses pieds de quoy satisfaire sa main fièrement armée. Le poisson y est nourri et baigné par une eau vive et cristalline, et sa grande abondance ne le rend pas moins délicieux. Les cygnes sont en si grand nombre qu'on prendrait pour des lys les joncs, dans lesquels ils sont entassés.

“Peut-on croire qu'une terre sur laquelle la nature a distribué tant avec tant d'ordre sache refuser à la main du laboureur, curieux de ses fécondes entrailles, le retour qu'il s'en sera proposé ?

“En un mot le climat y est tempéré, l'air épuré pendant le jour ; il y fait un vent modéré, et, pendant la nuit, le ciel, toujours serein, répand de douces et fraiches influences, qui font gvester la binignité d'un tranquille sommeil.

“Si la situation en est agréable, elle n'en est pas moins importante, parce qu'elle ouvre et ferme la por-

e pour passer chez les nations les plus esloignées, et dont les vastes mers d'eau douce sont environnées.

“Il n'y a que les ennemis de la vérité qui soyent les ennemis de cet établissement si nécessaire à l'augmentation de la gloire du Roy, au progrès de la religion et à la destruction du trône de Baal”.

Si nous avons cité cette longue pièce, c'est qu'elle peint son auteur beaucoup mieux que le Détroit.

Le fort que venait de fonder Cadillac fut nommé Pontchartrain, en l'honneur du ministre des colonies, sur l'ordre du gouverneur et de l'intendant.

En partant de Montréal, Cadillac et tous les autres Français avaient reçu la défense formelle de faire aucun commerce. “Deux hommes de probité” étaient envoyés avec l'expédition pour faire la traite pour le profit de sa Majesté.

Cependant la Compagnie de la colonie avait demandé le monopole de la traite aux forts Frontenac et Pontchartrain. Cette demande fut accordée ; et le poste de Détroit fut cédé à la Compagnie sous la condition pour elle de rembourser le roi de toutes les dépenses faites pour l'établissement de cette colonie, d'entretenir le fort en bon état, de payer les engagés et de donner 6,000 livres annuellement pour les pauvres du Canada. La Compagnie s'engageait aussi à transporter les effets nécessaires au poste pour 15 livres du cent pesant et à entretenir le commandant et son lieutenant ; le roi devait payer la garnison. Cet arrangement fut conclu au mois d'octobre 1701.

Cadillac ayant appris que la Compagnie était devenue propriétaire du Détroit descendit à Québec en 1702 pour s'entendre avec les directeurs. Après de

longues discussions, il signa un contrat par lequel il s'engageait, en considération de la somme de 2,000 francs par an et de l'entretien de sa famille, ainsi que de la somme de 1,333 francs payée annuellement à M. de Tonti de ne faire aucun commerce, direct ou indirect, et de veiller aux intérêts de la Compagnie.

Ce contrat était conforme aux désirs exprimés de Cadillac. Il y avait donc lieu de croire que tout le monde était satisfait. Mais dans l'automne de la même année le ministre reçut des plaintes de tous les côtés.

C'était d'abord la Compagnie qui se plaignait que ses charges étaient de beaucoup trop lourdes et qui demandait pour se dédommager qu'on lui permit d'établir des postes en différents endroits.

C'était Callières et Beauharnois qui répondaient à la Compagnie que si ses dépenses étaient fortes, elle avait présentement de quoi se dédommager, et que si le roi étendait ses privilèges, il causerait la ruine des marchands et des habitants de Montréal, qui déjà ne subsistaient qu'avec peine.

C'était encore Cadillac, qui demandait de nouvelles faveurs, vantait les avantages de son poste, et accusait amèrement les Jésuites de toujours lui susciter des embarras.

Enfin, c'étaient les Jésuites eux-mêmes qui venaient se plaindre avec non moins d'amertume de ce que leurs missions étaient ruinées par le fait de Cadillac et des traitants, et qui dimandaient que le roi abolît les postes de l'Ouest et mit la traite sous le contrôle de personnes vertueuses, discrètes et en parfaite sympathie avec les missionnaires.

Le roi ne savait qui écouter. Il écrivit en termes péremptoires au gouverneur et à l'intendant, leur ordonnant de convoquer une assemblée des principaux habitants, d'y inviter le sieur Cadillac, et d'exiger de chaque personne une expression d'opinion par écrit afin qu'il pût juger définitivement ce qu'il fallait faire de Détroit.

Cependant les affaires marchaient dans le Michigan. Cadillac s'était mis à l'œuvre dès l'automne de 1701 pour attirer les Sauvages à Détroit. Le 4 décembre une bande de Hurons de Michilimakinac vint prendre des terres. Elle fut suivie l'année suivante et en 1703 par les Sauteurs, les Missagues et autres bandes d'Outaouas.

Assez habile à traiter avec les Sauvages, le fondateur de Détroit exploitait toutes leurs superstitions pour les amener à faire suivant sa volonté. Ainsi l'on vit vers ce temps une comète ayant la tête vers l'est. Elle parut pendant sept jours, vers les sept heures du soir. Les Sauvages dirent que c'était un signe de guerre, mais il leur assura que c'était un collier que l'Esprit avait jeté dans le ciel pour montrer aux nations du Couchant l'entrée du Détroit et pour les inviter à venir s'y établir.

Toutefois Cadillac ne réussissait pas au gré de ses désirs. Les Outaouas persistaient pour la plupart à rester à Michilimakinac, les Miamis ne voulaient pas abandonner leur village de la rivière Saint-Joseph, et une partie des Hurons parlaient d'aller s'établir à une trentaine de lieues de Détroit, sur la rivière Maumee. Ces derniers avaient déjà commencé à voir les Anglais, et leur but en allant s'établir au sud était d'ouvrir un

commerce avec Albany. Les prévisions de ceux qui avaient combattu l'établissement de Détroit commençaient donc à se réaliser.

Cadillac attribuait ces échecs aux Jésuites et criait très fort que les Pères ne voulaient pas envoyer de missionnaire à Détroit quoiqu'ils en eussent demandé le privilège. Les pères Careilh et Marest, de Michilimakinac, Mermet et Aveneau, de la rivière Saint-Joseph, répondaient qu'ils attendaient que leurs troupeaux se décidassent à se rendre à Détroit pour y aller.

En 1702, le supérieur des Jésuites à Québec et Callières avaient rédigé des règlements destinés à permettre aux Pères et à Cadillac de vivre ensemble sans trop se heurter et l'ordre fut envoyé au père Marest de se rendre à Détroit. Au printemps de 1703, Cadillac envoya un canot pour chercher ce missionnaire, mais celui-ci refusa de s'y embarquer en donnant pour raison que des affaires importantes l'appelaient à Montréal.

Quelques Outaouas descendirent à Montréal avec le père Marest. Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus à mourir dans leur village de Michilimakinac et demandèrent un commandant français. Le chevalier de Callières, sans être un ami de Cadillac, avait engagé les Sauvages à se rendre à Détroit. Il venait d'être remplacé par M. de Vaudreuil, qui était ouvertement hostile à la nouvelle colonie. Le père Marest fut autorisé à retourner à sa mission de Michilimakinac et le sieur de Marest y fut envoyé pour agir comme commandant.

Tandis que le nouveau gouverneur se rendait ain-

si aux désirs des Jésuites, il laissait la garnison de Détroit s'affaiblir par les désertions et fermait l'oreille à toutes les plaintes de son commandant.

Ces faits prouvent assez que M. de Vaudreuil et les Jésuites ont travaillé contre l'établissement de Détroit, mais on serait très injuste si l'on disait avec Cadillac qu'ils n'agissaient que par jalousie ou pour d'autres motifs peu honorables.

Envisageons d'abord la situation au point de vue politique et commercial. Une grande partie des hommes les plus sages du Canada étaient convaincus à cette époque—et nous pouvons encore facilement le comprendre aujourd'hui—que Michilimakinac occupait une position plus avantageuse pour la traite des pelleteries que Détroit ; ils craignaient aussi qu'en amenant nos alliés trop près des colonies anglaises nous ne leur facilitions tout simplement la tâche de porter le produit de leur chasse à Albany où les attirait des marchandises à bas prix et le rhum à discrétion. Ensuite il faut considérer que si le roi décidait en faveur des grands projets de Cadillac, il laissait toujours la tâche de les réaliser aux autorités de Québec. Or, au commencement du dix-huitième siècle, la Nouvelle-France comptait quinze mille habitants, dispersés sur un territoire de deux cents milles de longueur. Elle était continuellement exposée aux attaques des Anglais ; son trésor était vide, toutes ses ressources escomptées d'avance. Il faut bien admettre que, dans les circonstances, M. de Vaudreuil eût agi avec bien peu de sagesse s'il eut envoyé les meilleurs colons et les meilleurs soldats à Détroit, ainsi que Cadillac avait l'audace de le demander.

Tant qu'aux Jésuites, s'il est indubitable qu'ils subissaient l'influence de l'antipathie qu'ils ressentait pour Cadillac, il faut dire aussi qu'en essayant d'éviter le contact des coureurs de bois à leurs chers néophytes ils obéissaient aux sentiments les plus nobles. Tous les missionnaires catholiques reconnaissent qu'il est nécessaire pour leurs fins de faire entrer le païen dans le giron de l'Église avant de l'initier à notre civilisation ; ils considèrent le contact avec les blancs comme un danger auquel ils ne comptent exposer les nouveaux chrétiens qu'après les avoir munis des armes de défense nécessaire : la foi entrée dans leurs convictions et la pratique de la religion entrée dans leurs habitudes. Le missionnaire catholique ne pense pas que le raffinement graduel des mœurs, la culture progressive de l'esprit, le travail et les jouissances légitimes qui peuvent en résulter, que le commerce continu avec l'homme policé doivent nécessairement amener le néophyte à la foi chrétienne. Bien au contraire, il est convaincu que pour arracher le sauvage à la barbarie, il faut d'abord remplacer ses superstitions par des croyances positives, fortement enracinées dans son âme. Pour y arriver, il cherche à isoler ses ouailles, à les former en communautés séparées, des CHRÉTIENTÉS comme on dit aujourd'hui en Chine, des REDUCIONES, si l'on veut adopter l'expression espagnole qu'on employait à l'époque dont nous parlons. Il estime qu'il est indispensable que ces communautés soient fermées à tout intrus, afin que la conduite de ses co-religionnaires civilisés ne vienne pas jeter le trouble dans l'esprit naïf du néophyte. "Pour que la morale chrétienne pénètre dans

le sang," disent les Pères, "il faut des générations. Le grain qui commence à germer, les jeunes plantes, doivent être protégés contre l'ivraie et les intempéries des saisons." Les millions d'Indiens chrétiens de l'Amérique espagnole et de l'Inde méridionale, qui tout en restant Indiens, sont devenus, et sont restés depuis trois siècles, de vrais chrétiens, et au point de vue moral, de vrais civilisés, sont redevables à ce système de leur bonheur.

L'on dira peut-être que les Jésuites ne se sont jamais prononcés en faveur de ce système en Canada. La raison en est facile à voir : ils avaient tout à perdre en heurtant de front les préjugés du roi et de ses ministres.

En effet, Louis XIV, Colbert, Talon, Frontenac avaient tous fortement recommandé aux Jésuites d'élever les Sauvages "à la façon française." Cadillac qui ne cherchait qu'à plaire au pouvoir, avait adopté leurs idées et voulait les poursuivre jusqu'à leurs dernières conséquences. En fondant Détroit, il voulait que les missionnaires qui y seraient envoyés reçussent l'ordre "d'enseigner aux petits Sauvages la langue française comme étant le seul moyen pour les civiliser, humaniser et insinuer dans leur cœur et dans leur esprit la loi de la Religion et du Monarque," et pour mieux réussir, il demandait l'établissement à Détroit d'un couvent d'Ursulines pour instruire les filles, d'une succursale du séminaire de Québec pour les garçons, d'un hôpital pour les Sauvages malades et infirmes, et la permission pour les soldats d'épouser les filles sauvages.

Malgré les échecs qu'il avait subis, il n'avait rien

perdu de ses illusions trois ans plus tard. Il écrivait au roi que le chef des Hurons et celui des Outaouas offraient de former une compagnie de 50 hommes, pourvu qu'on les fit capitaines, qu'on leur donnât un lieutenant et un enseigne et qu'on les mît sur le même pied que les officiers des troupes de la marine.

“Si Sa Majesté veut faire cette dépense,” continue-t-il, “ce serait le vrai moyen d'assujétir peu à peu et entièrement ces deux nations. J'estime qu'il faudrait les ménager un peu dans le commencement en leur faisant prendre les armes seulement une fois par mois, lorsqu'on en ferait les revues, et même les dispenser pendant trois mois d'hiver, parce que pour lors ils sont occupés à faire leur chasse ; mais il faut être fort exact à payer tous les mois les compagnies. Ils demandent d'avoir des drapeaux, et qu'on leur permette de faire leurs habits à leur mode et qu'on leur donne des étoffes rouges.

“Le chef Huron est déjà si enflé de cette proposition qu'il a prié M. de Callières de le faire loger à la française, et j'en ai reçu l'ordre étant à Québec, à quoi j'ai satisfait, lui ayant fait faire une maison de charpente de chêne de 40 pieds de face sur 24 de largeur. Elle est située sur le bord de la rivière, sur une éminence qui domine le village de cette nation.

.....

“Vous pouvez croire par ce commencement que les choses que j'ai projetées prennent un bon train. Mon sentiment est que cette voie est la plus assurée pour rendre ces gens-là sujets du Roi et pour les faire successivement chrétiens.

“.....Il est certain qu'au premier coup du tam-

bour on mettrait sous les armes ceux qui seraient disciplinés, ce qui entrainerait sans peine tout le reste à suivre et faire comme eux. Ainsi, dans la guerre présente, ces gens-là, joints avec nous, feraient des incursions et des inondations terribles sur les Colonies Anglaises, au lieu qu'ils sont partagés et qu'ils se contentent de nous regarder faire, trop heureux encore si nous pouvons les tenir en cet état."

Ces utopies ne furent jamais appliquées et le temps s'est chargé d'en faire justice ; nous ne les faisons connaître qu'à titre de curiosité.

Dans ces pages comme dans toute œuvre historique sérieuse il est facile de voir que nos ancêtres étaient bien autant que nous dominés par l'ambition et l'esprit de parti. Leur œuvre n'en reste pas moins grande ; et ce doit être pour nous une nouvelle raison d'avoir foi dans l'avenir de notre nationalité, quand nous voyons ceux qui ont porté si haut son nom et son drapeau réduits à la taille humaine.

N. SAINT-PIERRE



La Chute a Blondeau

Un peu au dessus du lac des Deux-Montagnes, l'Ottawa prend le nom de Long-Saut, endroit célèbre et souvent mentionné dans les récits des voyageurs depuis trois siècles. Cette descente des eaux prend des formes diverses, sur un parcours de quatre lieues et présente une inclinaison de soixante pieds allant de la tête au pied. Disons de suite qu'elle n'est plus ainsi, depuis trente ans qu'on a élevé un barrage pour changer les niveaux --- et la chute à Blondeau, située vers le milieu de la pente, est supprimée, effacée, noyée par l'exhaussement d'aval.

Pour éviter cette chute, ou la racheter, comme disent les ingénieurs, il y avait un canal, construit vers 1830 par le génie militaire. A présent, la navigation passe tout droit, puisque la chute n'est plus sensible. Après la confédération, des travaux avaient été faits dans le but de réduire cet obstacle, mais sans bon résultat -- de là le mot anglais SHOOT BLUNDER, qui est un calembourg par à peu près sur le nom de Blondeau. Le "canal du milieu" est

donc disparu avec la chûte, vers 1880, comme je l'ai expliqué.

Reste Blondeau, qui va pareillement tomber dans l'oubli. D'où venait ce nom ? Je ne vois pas avant 1775, mais il pouvait remonter plus haut.

Une seule famille Blondeau se présente dans le Dictionnaire Tanguay comme susceptible d'avoir laissé son nom à la chûte celle de François Blondeau. M. Ferland nous dit : "Un sieur Blondeau épousa, aux Trois-Rivières, la fille de Pigarouick, chef algonquin Maurice Blondeau, issu de ce mariage, obtint une assez grande étendue de terre en vertu des droits de sa mère." Il n'y a ni date ni rien qui puisse nous guider, sauf que cette note est placée dans les commencements de la colonie et à propos des rares mariages entre Français et Sauvages. Le nom de Pigarouich ne se rencontre pas dans le registre des Trois-Rivières, mais le 1er juillet 1641, on y voit... Blondeau, parrain d'une sauvagesse âgée de deux ans dont le père est Chichstibik.

En supposant que ce Blondeau fut l'homme dont parle M. Ferland, je dirai qu'il n'était pas marié alors, vu que les recensements de 1666, 1667, 1681 le font naître en 1632, 1629, 1635. Mettons le mariage avec la fille

de Pigarouich en 1650 ou 1652 et disons que ce même François Blondeau épousa le 8 février 1655, à Québec, Nicole Rolland qui enait de Paris. Ce ménage est à Québec en 1655, 1666, 1667. à Notre-Dame-des-Anges aussi en 1667, à la rivière St-Charles en 1680, à Charlesbourg en 1681. Dès 1662 Blondeau avait une terre dans le fief de Guillaume Fournier : l'Épinay, Saint-Joseph, Saint-Charles. Enfin, Blondeau a été inhumé à Charlesbourg en 1702.

Par un acte de 1664 on voit que Charles Aubert de la Chesnaye fournissait des marchandises de commerce à François Blondeau.

Les quatre fils nés de Nicole Rolland se sont mariés :—

1o. Jean-Raptiste, marié en 1696. A sa mort en 1703 il laissait trois petits garçons.

2o. Thomas dit Lafranchise. Il mourut en 1714 laissant quatre garçons.

3o. Joseph dit Lafranchise n'eut pas d'enfant avant 1702. En 1684, il faisait la traite des Outaouas. En 1715 il était seigneur de Vertbois, Terbois, ou la Rivière-du-Loup en bas. Il mourut en 1730.

4o. Maurice, né en 1662, marié en 1696, à Montréal, avec Suzanne Charbonnier, me pa-

rait être celui qui a donné son nom à la chute.

Les trois premiers frères ci-dessus n'ont pas quitté le district de Québec. Maurice a vécu au moins quarante-six ans à Montréal et il s'occupait de traite comme le montre une lettre officielle de 1708 où il est dit que Blondeau favorise Boudot dans son commerce de fourrures avec les Anglais. A cette date aucun enfant des quatre frères n'était en âge d'agir. Il ne peut être question ici que de Maurice.

Jean Boudor s'était établi marchand à Montréal en 1696. Il n'était pas inconnu de son temps.

Une fille de Maurice Blondeau épousa Charles-Joseph Le Gardeur de Repentigny, ensuite Pierre-Joseph Celoron de Blainville.

Un autre enfant, appelé Maurice, né en 1706, était aux Illinois en 1754. Dans ce dernier pays, en 1773, 1789, il y avait des Blondeau qui paraissent être des fils de Maurice (1).

(1) Sources du présent article : Tanguay I 59. II. 315, 316. Ferland, I. 439, 515. Edits & Ordonnances, I. 245. Supp. Archives, 1899, p. 404. Conseil Souverain I. 122, 140, 166, 651, 785. Société Royale ; 1893, II. 34; 1805, I. 29 ; 1904, II. 216. Bulletin des Recherches 1909 p. 23, 160. Illinois State Historical Library, 1907, p. 366, 449.

Finalement, le seul Blondeau possible sur la rivière Ottawa, n'est-il pas celui que j'indique ? Il était seul de son nom à Montréal et il faisait le trafic avec les Sauvages. Naturellement la rivière qui va à l'ouest était sa grande route d'affaire.

J'ai vu noyer la châte à Blondeau, il y a plus de trente ans. Aujourd'hui je voudrais repêcher le nom du Canadien disparu dans l'abîme.

BENJAMIN SULTE



Ouvrages publiés par feu J. EDMOND ROY

Le premier colon de Lévis—Guillaume Couture—Lévis, Mercier & Cie, libraires—imprimeurs—1884.

Biographie de l'honorable George Couture, représentant au Conseil Législatif la division de Lauzon—Lévis, Mercier & cie, libraires—imprimeurs—1884.

Monseigneur Déziel—Sa vie—Ses œuvres—Lévis, Mercier & cie, éditeurs—1885.

L'ordre de Malte en Amérique—Québec,

imprimerie générale A. Côté et cie--1888.

Au royaume du Saguenay--Voyage au pays de Tadoussac--Québec, imprimerie générale A. Côté et cie--1889.

La justice seigneuriale de Notre Dame des Anges--1890.

Claude de Bermen, sieur de la Martinière (1636-1719)--Lévis, imprimerie de l'“Union Canadienne”, no 31, rue Eden--1891.

Lettres du P. F. X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus, accompagnées d'une notice biographique et d'annotations--Lévis, Mercier et cie, imprimeurs-libraires, 17, 19, 21 et 23, Côte du Passage--1892.

François Bissot, sieur de la Rivière, 1892.

Le baron de Lahontan--1894(1)

Jean Bourdon et la baie d'Hudson--Bulletin des Recherches Historiques, 9, rue Wolfe, Lévis--1896.

Nicolas Le Roy et ses descendants--Notes pour servir à l'histoire de la famille Le Roy Québec, imprimerie générale A. Côté & cie 1897.

Rapport sur les affaires de la Corporation

(1) Seconde édition en 1903, imprimée à la “Revue du Notariat,” à Lévis.

de la ville de Lévis pour l'année 1896 lu et soumis à la séance du 11 janvier 1897--Imprimerie du "Quotidien"--1897.

Histoire de la seigneurie de Lauzon--Lévis, Mercier & cie, libraires, imprimeurs et relieurs, 17, 19, 21 et 23, Côte du Passage--1897 (1)

Claude-Charles Le Roy de la Potherie 1897.

L'ancien barreau du Canada. Conférence donnée devant le barreau de Québec, dans la salle de la cour d'assises, au mois de février 1897. Montréal, C. Théoret, éditeur, librairie générale de droit et de jurisprudence, 11 et 13, rue St-Jacques (Près du Palais de Justice) 1897.

Rapport sur les affaires de la Corporation, de la ville de Lévis pour l'année 1897, lu et soumis à la séance du 27 janvier 1898—Imprimerie de "Le Quotidien"—1898.

Tableau général des notaires pratiquant dans la province de Québec -1898.

La Revue du Notariat, journal publié

(1) Deuxième volume en 1898 ; troisième volume en 1900 ; quatrième volume en 1904 ; cinquième volume en 1904.

avec le concours des notaires de la province de Québec. Imprimé à Lévis—1898. (1)

Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie, jusqu'à nos jours. Premier volume—Lévis, imprimé à la Revue du Notariat. 1899 (1)

Notice historique sur la famille de René de la Voie (Canada) Lévis, imprimerie de l'auteur 1899.

La charte de la ville de Lévis comprenant le texte de la loi de refonte de 1872, 36 Victoria, chapitre 60, et tous les amendements adoptés par la Législature de Québec avec des notes et des commentaires Lévis 1899.

Voyage de Kalm au Canada 1900.

Des fils de famille envoyés au Canada : Claude Le Beau 1901.

Questions posés aux examens à la pratique du Notariat dans la province de Québec, de 1871 à 1900 D'après les procès-verbaux de la Chambre des Notaires. Revue du Notariat, 1901.

L'abbé Benjamin Demers, notice biographique, 1905.

Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec (1867-1877) Lévis, imprimerie de l'auteur 1905.

(1) Publié sous la direction de M. Roy de 1898 à 1913.

(1) Deuxième volume en 1900 ; troisième volume en 1901 ; quatrième volume en 1902.

M. de Montmagny 1906.

Principes de gouvernement chez les Indiens 1906.

Essai sur Charlevoix—Ottawa, imprimé pour
l'auteur par la Société Royale du Canada
1908.

De la propriété littéraire 1909.

*Rapport sur les archives de France relatives à l'his-
toire du Canada.* Ottawa, imprimé par C.-H. Par-
melee, imprimeur de Sa Très Excellente Ma-
jesté le Roi 1911.

Les archives du Canada à venir à 1873 Ottawa
imprimé pour la Société Royale du Canada,
1911.

Napoléon au Canada—Imprimé pour la Société
Royale du Canada Ottawa 1912.

